La CCFI soutient les artisans et commerçants de Flandre Intérieure !

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure a décidé, en partenariat avec Initiative Flandre Intérieure, de mettre en place un fonds d'aide à l'installation, à la reprise ou au développement des commerçants et artisans.

Quel est le montant de cette aide ?

1500€

C'est le montant de l'aide financière accordée par création, par reprise ou par développement.

Comment l'obtenir?

bénéficier d'un prêt d'honneur d'Initiative Flandre Intérieure pour pouvoir prétendre à l'aide de la CCFI.

justifier d'une immatriculation au répertoire des métiers, au registre du commerce ou à l'URSSAF et d'un investissement immobilier sur le territoire de la CCFI.

Combien de projets soutenus?

30 à 60

c'est le nombre de projets potentiels soutenus chaque année!



Une initiative de la CCFI, en partenariat avec Initiative Flandre Intérieure

